



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20230720-2023-39-D-15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2023

Publication : 20/07/2023

Convention de partenariat

Etude hydromorphologique de la rivière Droye

Entre,

Seine Grands Lacs représenté par son Président, Monsieur Patrick OLLIER, siège social 12 rue Villiot, 75012 Paris.

Dénommé ci-après « Seine Grands Lacs »,

Et,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire représenté par son Président M. Philippe DALLEMAGNE, siège social : 10 Place de l'Hôtel de Ville BP27 Montier en Der 52220 La Porte du Der.

Dénommé ci-après « Le SMABV ».

Contexte :

La Droye, affluent de l'Héronne, elle-même affluent de la Voire est longue d'environ 13 km et prend sa source dans le Lac du Der (lac-réservoir Marne) sur la commune de Giffaumont-Champaubert dans le département de la Marne et conflue avec l'Héronne sur la commune de Rives Dervoises (Droyes) dans le département de la Haute-Marne. La particularité de la Droye réside dans le fait que cette rivière a un débit artificialisé et fixé par arrêté préfectoral puisque c'est la restitution du barrage-réservoir du Lac du Der. La Droye fait partie de la masse d'eau « FRHR 20 : L'Héronne de sa source au confluent avec la Voire (exclu) » qui est en état médiocre.

Soucieux d'apporter une amélioration de la qualité écologique de la rivière et d'améliorer la fonctionnalité du cours d'eau (zones d'expansion des crues, zones humides, ...), le SMABV avait lancé en 2013 une étude pour la restauration hydromorphologique de la Droye en partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs. L'étude avait pour but de faire varier le débit et de prévoir des travaux afin de restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau. Malheureusement, cette étude n'a pu aboutir à des travaux, faute de coordination entre les partenaires et cessation d'activité du bureau d'étude.

En 2022, le SMABV a souhaité finaliser cette étude mais le marché a été classé sans suite pour motif économique d'ordre budgétaire. Le cahier des charges a donc été retravaillé avec les différents partenaires dont Seine Grands Lacs afin de relancer un appel d'offre en 2023.

Article 1 : Objet

L'objet de la présente convention est de signer un partenariat pour l'étude hydromorphologique sur la rivière « La Droye ».

Article 2 : Objectif opérationnel

Cette étude vise à :

- ✓ Restaurer un cours d'eau plus « naturel » en proposant des variations du débit de restitution du Lac du Der, une étude hydraulique du ruisseau de la Varanne, affluent rive droite de la Droye permettra de mieux comprendre la dynamique naturelle des cours d'eau du secteur afin de l'appliquer au bassin versant de la Droye,
- ✓ Proposer la réalisation d'aménagements adaptés à la variation de débit afin d'atteindre à terme le retour au bon état écologique et d'améliorer la fonctionnalité du cours d'eau et des milieux humides adjacents : continuité écologique, zones d'expansion de crues, zones humides, etc.

Le montant de l'opération est de 15 000 € H.T.

Article 3 : Engagement du SMABV

Le SMABV se porte maître d'ouvrage et aura à sa charge d'effectuer l'ensemble des démarches et des versements attenants à la publication du marché public d'appel d'offres. Il aura aussi à sa charge d'organiser les réunions de présentation de l'étude.

Il fournira les documents nécessaires afin de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'étude hydromorphologique de la rivière Droye. La demande d'aide sera faite à hauteur de 80 % de l'étude.

Le SMABV s'engage à s'acquitter du paiement des factures reçues au cours de l'étude jusqu'au versement du solde.

Article 4 : Engagement de Seine Grands Lacs

Seine Grands Lacs s'engage :

- A apporter ses connaissances et aide technique pour le bon déroulement de l'étude
- A prendre en charge 50 % du reste à charge de l'étude sous présentation d'un certificat administratif de paiement de l'ensemble des factures, par le SMABV, validé et certifié payé par la trésorerie publique de Saint-Dizier.

Article 5 : Date d'effet

La présente convention est consentie et acceptée jusqu'à la fin de la réalisation de l'étude à compter de la signature des différentes parties.

Article 6 : Modifications et résiliations

Le SMABV et Seine Grands Lacs se réservent le droit de modifier ou de résilier la présente convention s'ils estiment que les termes de cette dernière ne sont pas respectés. Ils le feront par courrier, expédié sous pli recommandé avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires :

A La Porte du Der, le

A Paris, le

M. Philippe DALLEMAGNE,
Le Président du SMABV

M. Patrick OLLIER
Le Président de Seine Grands Lacs



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire

Adresse postale : 10 Place de l'hôtel de ville - BP 27- Montier-en-Der – 52 220 La Porte du Der
Tel : 06.31.26.38.34- 03.25.27.08.87 E-mail : contratglobalvoire.52@orange.fr